

Conditions de
vente
13/12/2021
Acte 08631
Dossier 5900/21

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le treize décembre

Par devant Nous, Maître **Christine DÔME**, Notaire à la résidence de Liège (3^e canton), exerçant sa fonction au sein de la société privée à responsabilité limitée « Anne Françoise HONHON et Christine DÔME, Notaires associés », ayant son siège à Liège, avenue de Fontainebleau 2.

A LA REQUETE DE :

premier feuillet

EXPOSE PREALABLE

1) Aux termes d'un acte dressé par le notaire soussigné le 9 décembre 2021 (répertoire numéro 08615), et qui forme un tout avec le présent acte pour valoir ensemble comme acte authentique, ont été établies les conditions de vente de la vente online sur biddit.be des biens suivants :

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE/ 2 D.C./ BEAUFAYS

1. Un hangar situé Rue Les Oies, cadastré section A, numéro 0086NP0001, d'une superficie de trois cents (300) mètres carrés.

Revenu cadastral : cinq cent trente-deux euros (532,00 €).

Ledit bien étant repris comme suit au titre de propriété antérieur :

« *COMMUNE DE CHAUDFONTAINE - 2^e division - Beaufays : article 04269*

** Un terrain (repris au cadastre comme bâtiment rural, ce dernier étant démoli), sis rue les Oies +78, cadastré suivant récent extrait section A numéro 86M (anciennement selon titre section A numéro 86H partie) pour une contenance de un are dix centiares (1a10ca) Revenu cadastral : mille quatre cent francs (1.400 - FB), soit trente quatre euros septante et un cents (34,71€).*

** Une parcelle de terre prise sur une pâture sise en lieudit "les Masures", cadastrée suivant récent extrait section A numéro 49T3 partie, (anciennement selon titre section A numéro 49Q partie), pour une contenance approximative de cent quatre-vingt mètres carrés.*

** Une bande de terrain prise sur la maison sise rue les Oies, 74, cadastrée suivant récent extrait section A numéro 83V, pour une contenance approximative de dix mètres carrés.*

PLAN - MESURAGE

L'ensemble pour une contenance mesurée de trois cent mètres carrés soixante neuf décimètres (300,69 m²), tel que ce terrain figure sous liseré jaune au plan de division dressé le quinze janvier deux mille deux par le bureau d'études topographiques de BONHOME et Cie SPRL à Beaufays; ce plan visé ne varietur par les parties et nous, Notaire, restera annexé au présent acte »

2. Une pâture, située rue les Oies, cadastrée section A, numéro 0049P4P0000, d'une superficie mesurée de dix mille vingt-quatre (10.024) mètres carrés.



Revenu cadastral : zéro euros (0,00€).

Tel que ce bien est repris comme suit au titre de propriété antérieur :

« Une parcelle de terrain sise en lieu-dit "Les Masures", cadastrée section A, sous partie du numéro 49D4 pour une superficie mesurée de un hectare vingt-quatre centiares (1ha 00a 24 ca)

Tel que ce terrain est repris sous teinte verte au plan avec procès-verbal de mesurage et de bornage dressé le onze juin deux mille sept par par le bureau d'études topographiques de BONHOME et Cie, SPRL à Beaufays, ce plan visé ne varietur par les parties et nous, Notaire, restera annexé au présent acte ».

Appartenant à :

2) Ces conditions de vente stipulent notamment ce qui suit :

« Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le 9 mars 2021 à 13 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le 17 mars 2021 à 13 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le 24 mars 2021 à 14 heures.»

CECI EXPOSÉ, la comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire soussigné de corriger l'erreur matérielle relative à la date de début et de fin des enchères et au jour de signature du pv d'adjudication, et de remplacer les paragraphes en question relatif comme suit :

« Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le 9 mars 2022 à 13 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le 17 mars 2022 à 13 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le 24 mars 2022 à 14 heures. »

CERTIFICAT D'ETAT CIVIL ET D'IDENTITE

a) Conformément à la Loi de Ventôse, le notaire soussigné certifie que les noms, prénoms, numéro de registre national/numéro d'identification du registre bis, lieu et date de naissance et le domicile des parties-personnes physiques correspondent aux données reprises sur la carte d'identité/registre national.

b) Conformément à la Loi Hypothécaire, le notaire instrumentant certifie les nom, prénoms, numéro d'identification, lieu et date de naissance et domicile des parties sur base des données reprises au registre national.

DROIT D'ÉCRITURE

Le droit d'écriture s'élève à cinquante euros (50,00€) sur déclaration par le notaire DÔME, soussigné.

DONT PROCES-VERBAL

Dressé à lieu et date que dessus.

Après lecture intégrale et commentée de l'acte, la requérante, représentée comme dit est, a signé avec nous, notaire.

deuxième et dernier
feuillet

